

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 5 DECEMBRE 2019
Procès-verbal n° 12-2019

L'an deux mil dix-neuf, le cinq décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : Jean-Pierre ROUGEAUX - Dominique RETORNAZ - Stéphanie FEUTRIER - Marie-Pierre RAMBAUD - Odile MAGNIN - Jean-Marie MARTIN - Laurence CLEMENT-GUY - Jacques PRAT

Étaient représentés : Jean-Claude ROUGET (donne procuration à Jean-Pierre ROUGEAUX) - Béatrice BAILLY (donne procuration à Stéphanie FEUTRIER) - Éric GIRAUD (donne procuration à Jean-Marie MARTIN) - Patrick LE GUENNEC (donne procuration à Laurence CLEMENT-GUY) - Corine FALCOZ (donne procuration à Jacques PRAT)

Étaient absents excusés : Pascal CLAPPIER - Maud GOBERT

Monsieur Dominique RETORNAZ est désigné secrétaire de séance.

1. Convention d'objectifs 2020 commune de Valloire – Valloire Tourisme

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour et 4 voix contre (Laurence CLEMENT-GUY, Jacques PRAT, Patrick LE GUENNEC et Corine FALCOZ) décide d'approuver la convention d'objectifs 2020 à intervenir avec Valloire Tourisme et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

2. Modification des conditions d'adhésion au contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires souscrit avec le groupement Sofaxis / CNP Assurances pour l'année 2020 - Avenant à la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe avec le Centre de gestion de la Savoie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la modification, pour l'année 2020, des conditions d'adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de la Savoie avec le groupement SOFAXIS / CNP, selon les caractéristiques suivantes :
 - Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L. ou détachés
 - Risques garantis : décès, accidents de service, maladies imputables au service (y compris le temps partiel thérapeutique), congés de longue maladie, longue durée (y compris le temps partiel thérapeutique), maternité, paternité, adoption, incapacité (maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire)
 - Conditions : franchise de 20 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire : 4,94 % de la masse salariale assurée
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes nécessaires à la mise en œuvre des nouvelles conditions d'adhésion au contrat groupe d'assurance pour la couverture des risques statutaires pour l'année 2020,

- d'approuver l'avenant à la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires à passer avec le Centre de gestion de la Savoie, qui fixe comme suit, pour l'année 2020, la contribution financière annuelle à verser au Cdg73 :
- ⇒ collectivités ou établissements publics de 0 à 49 agents CNRACL : contribution annuelle de 1,00 % du montant total des primes d'assurance dues au titre de l'exercice.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant précité avec le Centre de gestion de la Savoie.
- de préciser que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020.

3. Convention avec le SAF (Secours Aérien Français) relative aux secours hélicoptérés pour la saison 2019-2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le tarif de 56.90 € TTC la minute de vol, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le SAF.

4. Convention avec la SEM Valloire relative à l'organisation des secours sur pistes pour la saison 2019-2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'organisation des secours sur pistes pour la saison 2019-2020.

5. Budget principal – Décision modificative budgétaire N° 5

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'approuver la décision budgétaire modificative N°5 sur le budget principal, telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6226 : Honoraires	71 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6238 : Divers	0.00 €	3 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6247 : Transports collectifs	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	111 500.00 €	3 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-739223 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	22 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	22 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65748 : Autres organismes droit privé	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-67441 : aux budgets annexes	0.00 €	120 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	120 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	133 500.00 €	133 500.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
D-2031-249 : MISE EN CONFORMITE ET ACCESSIBILITE PMR	16 800.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	16 800.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135-181 : DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX	0.00 €	8 100.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151-180 : VOIRIES DIVERSES	0.00 €	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2158-198 : DIVERS ECLAIRAGES PUBLICS	0.00 €	1 700.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	16 800.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	16 800.00 €	16 800.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

6. Attribution d'une subvention exceptionnelle au Snow-ski club Edition 2019 du Grand Prix international de Valloire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer à l'association snow-ski club de Valloire - section ski alpin - une subvention exceptionnelle d'un montant strictement nécessaire à la couverture des dépenses engagées pour l'organisation de ce Grand Prix International de Valloire, édition 2019, et ce dans la limite maximum de dix mille euros (10.000 €) ;
- que versement de cette subvention exceptionnelle par la commune se fera sur la base d'un état récapitulatif des dépenses engagées pour l'organisation de ce Grand Prix, factures à l'appui, fourni par la section ski alpin du Snow-ski Club.

7. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Valloire Patrimoine et Culture pour l'organisation du 80^{ème} Anniversaire de la Bataille des Alpes

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- d'attribuer à l'association Valloire Patrimoine et Culture une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de dix mille euros (10.000 €), celle-ci sera réduite du montant des futurs nouveaux partenariats conclus par l'association Valloire Patrimoine et Culture pour l'organisation des journées historiques du fort du Télégraphe les 11 et 12 juillet 2020 ;
- précise que cette subvention sera inscrite au budget primitif principal 2020.

8. Convention de partenariat sportif et d'utilisation d'image avec Lucie Silvestre pour la saison 2019-2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'approuver la convention de partenariat sportif et d'utilisation d'image à conclure avec Lucie Silvestre pour la saison d'hiver 2019-2020, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

9. Tarifs des secours sur pistes de la SEM Valloire, des transports sanitaires par ambulances et par le Service départemental et d'Incendie et de secours de la Savoie (SDIS) et des secours hélicoptérés pour la saison 2019-2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'approuver les tarifs des secours sur pistes et consécutifs à ceux-ci ainsi que fixés ci-dessous.

TARIFS DES SECOURS SUR PISTES :

Tarifs unitaires des prestations en euros TTC :

❖ FRONT DE NEIGE, TRANSPORT	67 €
❖ ACCOMPAGNEMENT (zone rapprochée et éloignée)	67 €
❖ ZONE RAPPROCHÉE	229 €
❖ ZONE ÉLOIGNÉE SUR PISTE	378 €
❖ ZONE HORS PISTE DE PROXIMITÉ	393 €
❖ ZONE HORS PISTE	744 €
❖ INTERVENTIONS EXCEPTIONNELLES :	
- PISTEUR SECOURISTE	72 €/heure
- ENGIN DE DAMAGE	230 €/heure
- SCOOTER, QUAD, 4X4	85 €/heure
❖ FRAIS DE RELANCE IMPAYES :	30 €

TARIFS DES ÉVACUATIONS SANITAIRES EN AMBULANCES :

Tarifs unitaires des prestations en euros TTC :

Transports primaires :

❖ BAS DE PISTES - CABINET MÉDICAL DE VALLOIRE	150 €
❖ BAS DE PISTES – CENTRE HOSPITALIER ST JEAN MNE	235 €
❖ CABINET MÉDICAL DE VALLOIRE - DZ	130 €

Transports secondaires :

❖ CABINET MÉDICAL - CENTRE HOSPITALIER ST JEAN MNE	235 €
❖ CABINET MÉDICAL - CENTRE HOSPITALIER CHAMBÉRY	449 €
❖ CABINET MÉDICAL - CENTRE HOSPITALIER GRENOBLE	545 €

TARIFS DES ÉVACUATIONS SANITAIRES PAR LE SDIS 73 (UNIQUEMENT EN CAS DE CARENCE DES AMBULANCES):

Tarif unitaire en euros TTC :

❖ BAS DE PISTES - CABINET MÉDICAL DE VALLOIRE	202 €
❖ BAS DE PISTES – CENTRE HOSPITALIER	317 €

TARIF DES SECOURS HÉLIPORTÉS :

Tarif à la minute en euros TTC :

❖ LA MINUTE DE VOL

56.90 €

10. Délégation de service public du Bar restaurant d'altitude de Thymel - Homologation des tarifs pour l'hiver 2019/2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'approuver les tarifs du bar restaurant d'altitude de Thymel pour la saison d'hiver 2019/2020.

11. Projet de construction, d'exploitation et d'entretien d'une centrale hydroélectrique sur le cours d'eau de la Valloirette – Lancement de la concertation préalable - Articles L. 103-2 et suivants et L. 300-2 du code de l'urbanisme - Organisation et déroulement de la concertation préalable à la procédure de déclaration d'utilité publique (DUP)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les modalités d'ouverture de la concertation préalable telles qu'elles ont été proposées dans l'exposé de Monsieur le Maire,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions nécessaires à la mise en place de la dite concertation.

Le bilan de la concertation préalable à l'enquête publique sera présenté par Monsieur le Maire lors d'une prochaine réunion du Conseil municipal.

12. Chute hydroélectrique de Calypso - Convention de servitudes Commune de Valloire/ EDF

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la convention de servitudes adossée à la chute hydroélectrique de Calypso à intervenir avec EDF, 22-30 avenue de Wagram 75008 Paris, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

13. Convention d'occupation du domaine public relative à un stand de billetterie d'activités de sorties en traîneaux à chiens

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'approuver la convention d'occupation du domaine public à intervenir avec Monsieur Michaël Renard – entreprise Run Arctic, chemin de la plaine, 73220 Argentine - et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

14. Marché de services pour le transport sanitaire suite à la prise en charge de personnes accidentées, blessées ou en détresse sur le domaine skiable par la SEM Valloire - Autorisation de signature du marché

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'approuver le marché de services à intervenir avec le groupement des entreprises Roux Ambulances et de Vanoise ambulances-secours et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce marché.

15. Marché à procédure adaptée pour les travaux d'équipement de la patinoire d'une toiture - Avenant N°1 au lot n°1 du marché de travaux

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver l'avenant n°1 sur le lot n°1 du marché public de travaux de création de la toiture de la patinoire, à intervenir avec l'entreprise SAS LOCABAT TRUCHET et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

16. Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'instaurer l'IFSE et le CIA dans les conditions indiquées ci-dessous :

Détermination de l'IFSE par cadre d'emplois			
Groupes	Emplois concernés	Montants annuels maximum en euros bruts de l'IFSE Agents non logés	Montants annuels maximum en euros bruts de l'IFSE Agents logés
Attachés			
Groupe A1	Directeur général des services	25 000	22 310
Groupe A2	Directeur général adjoint des services	15 000	
Adjoint administratifs			
Groupe C1	Agent en charge de la comptabilité	9 000	
Groupe C2	Agents d'accueil	8 000	
Groupe C3	Agent en charge des RH et de la paie	8 000	
ATSEM			
Groupe C3	ATSEM	8 000	

Adjoints d'animation			
Groupe C3	Adjoint d'animation à l'école	8 000	
Adjoints techniques			
Groupe C1	Agent en charge de la conduite d'engins et véhicules	8 000	
Groupe C2	Agent électricien en charge de l'entretien des bâtiments	8 000	
Groupe C3	Agent polyvalent des services techniques	8 000	
Groupe C4	Agent polyvalent du service de l'eau et en charge de la sécurité	8 000	
Groupe C5	Agent polyvalent des services techniques et en charge de la sécurité	8 000	
Groupe C6	Agent menuisier polyvalent	8 000	
Agents de maîtrise			
Groupe C1	Responsable des ateliers municipaux	10 000	
Groupe C2	Adjoint au responsable des ateliers municipaux	9 000	
Groupe C3	Agent polyvalent du service de l'eau	8 000	
Groupe C4	Agent mécanicien en charge de la flotte automobile	8 000	
Groupe C5	Agent polyvalent des services techniques	8 000	

Détermination du CIA par cadre d'emplois		
<i>Groupes</i>	<i>Emplois concernés</i>	<i>Montants annuels maximum En euros bruts du CIA</i>
Attachés		
Groupe A1	Directeur général des services	6 390
Groupe A2	Directeur général adjoint des services	5 670
Adjoints administratifs		
Groupe C1	Agent en charge de la comptabilité	1 260
Groupe C2	Agents d'accueil	1 200

Groupe C3	Agent en charge des RH et de la paie	1 260
ATSEM		
Groupe C3	ATSEM	1 260
Adjoints d'animation		
Groupe C3	Adjoint d'animation à l'école	1 260
Adjoints techniques		
Groupe C1	Agent en charge de la conduite d'engins et véhicules	1 200
Groupe C2	Agent électricien en charge de l'entretien des bâtiments	1 200
Groupe C3	Agent polyvalent des services techniques	1 200
Groupe C4	Agent polyvalent du service de l'eau et en charge de la sécurité	1 200
Groupe C5	Agent polyvalent des services techniques et en charge de la sécurité	1 200
Groupe C6	Agent menuisier polyvalent	1 200
Agents de maîtrise		
Groupe C1	Responsable des ateliers municipaux	1 260
Groupe C2	Adjoint au responsable des ateliers municipaux	1 260
Groupe C3	Agent polyvalent du service de l'eau	1 200
Groupe C4	Agent mécanicien en charge de la flotte automobile	1 200
Groupe C5	Agent polyvalent des services techniques	1 200

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jeudi 5 décembre 2019 à 22h20.

Le secrétaire de séance,
Dominique RETORNAZ.



Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

